

DESCENTE DE NUIT



ALLIANCE Police Nationale



OPTION NUIT

DEMANDENT ENCORE PLUS DE PROTECTION



Depuis Janvier 2020, l'article 70 instaure une protection de la descente de nuit.

La notion trop vague de « missions non programmées » et son interprétation conduisent à des rappels de nuiteux après quelques heures seulement de sommeil.

Alliance et Option Nuit saisissent le DCSP pour une application stricte de la règle du non-rappel avant 14H00 !

Le respect du nuiteux passe d'abord par le respect de son sommeil.

POUR ALLIANCE LA SANTÉ EST UNE PRIORITÉ



ALLIANCE POLICE NATIONALE

RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

Le bureau national

le 2 février 2021